

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 2 (1907)

Heft: 80

Artikel: La Fée du Vallon du Pischoux : (Légende)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256992>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

DU DIMANCHE

Pays du dimanche
à
Porrentruy
TELEPHONE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

La Féerie du Vallon du Pischoux

(Légende)

Courtemautry, Curtemaltrud, village du mauvais Druide, était en 1147 une dépendance du couvent de Lucelle, comme l'indique une bulle du pape Eugène III. Propriétaire de ce territoire, Lucelle y fit construire une grande ferme habitée par des religieux envoyés de l'abbaye, chargés d'exploiter et de cultiver les terres. Plus tard d'autres maisons y furent construites et données à bail emphytéotique à des colons qui payèrent au couvent des redevances comme fermiers jusqu'en 1792. Tout le territoire fut divisé en quatre grands corps de biens de 184 journaux de champs et presque autant de prés, amodiés aux nouveaux colons pour 528 boisseaux d'épeautre et d'avoine et 48 boisseaux de pois. En outre le couvent de Lucelle avait droit au logement et à la nourriture chez ses fermiers. Il se forma dès lors un village dont tout le territoire appartenait aux Bernardins de Lucelle qui en retiraient des cens fonciers évalués, en 1740, à 14 livres, 15 deniers et 12 poules. Le couvent avait planté des arbres fruitiers sur tout ce domaine. La dîme de ces arbres lui rapportait 22 sacs de pommes, 4 sacs et 6 boisseaux de poires et 4 sacs de noix. Plus tard cette redevance fut remplacée par 30 boisseaux de froment.

Entre le village de Courtemautry et l'auberge de la Croix s'étale en montant un vallon appelé le Pischoux. C'était, au bon vieux temps, un séjour célèbre de nombreuses fées, toutes bienfaisantes et douces, toutes également portées de bonne volonté envers le pauvre monde.

L'une d'elles, plus familière que les au-

tres fées, excita tellement l'admiration d'un des garçons du village qu'il finit par en devenir passionnément épris. Un soir montant à l'auberge de la Croix, il rencontra, dans le Pischoux, la bonne fée. Il lui fit sa déclaration et la demanda en mariage. La fée, qui n'éprouvait aucun sentiment semblable envers le jeune homme, l'éconduisit en lui déclarant net que les fées ne peuvent s'unir aux humains. Le pauvre garçon était cependant si sincère et son amour était si profond que la fée fut touchée. Posant sa main sur l'épaule de l'amoureux, elle lui promit de devenir sa femme s'il lui jurait, quoiqu'il pût arriver après le mariage, de ne jamais éléver la voix contre elle et surtout de ne jamais dire : « Tu es une mauvaise fée ». Il le jura.

Le mariage eut lieu à l'église de St-Gelin. Toutes les fées du voisinage furent de la noce et les violons jouèrent la danse. On tua le porc gras et les boudins et les côtelettes regalèrent les conviés au festin qui se fit dans la grange de l'abbaye. La vie conjugale commença, comme toujours, par la lune de miel.

Le bonheur régnait longtemps dans le nouveau foyer. Six années se passèrent sans le moindre orage ; six jolis enfants égayaient la maison sans y jeter aucun cri discordant. Quand l'heureux mari rentrait le soir du travail des champs, il contemplait avec délices ses chers enfants bien élevés, bien propres, bien soignés. Sa vue se portait avec joie sur les chaudrons de cuivre et les écuisses de terre bien reluisantes et regorgeant de lait. Sur la table une soupe appétissante était servie sur une toaille bien blanche, près de l'âtre toujours gai.

Un jour, le père dut monter sur le Lomont, chez un fermier herboriste, à cause

d'une vache qui donnait trop de lait et en perdait entre les traîtes. L'air était lourd, le ciel noir, menaçant. On pressentait l'orage et lui, inquiet, ne demeura pas longtemps sur la montagne.

Cependant à côté des bonnes fées du Pischoux, se cachaient les sorcières qui tenaient leur sabbat à la fontaine de l'Artillerie. La Jehanette, dite la Besatte, était la plus méchante, c'était elle qui faisait la grêle en frappant l'eau de la fontaine et en prononçant ces paroles : « Mal temps, approche-toi et fais ce que mal voudra », et aussitôt arrivait la grêle. Or pendant que notre homme était monté sur le Lomont, la Besatte, jalouse, prit une branche de couvrière et frappa la fontaine du Pischoux ; cria : « Gresle puisses-tu devenir pour le malfait ».

Mais les fées prévoient l'avenir. C'est pourquoi la bonne fée, mère de famille, ce jour-là prévoyant une grêle terrible, moissonna son blé encore vert et, à peine dépoillé de sa fleur, le rentra dans la grange aidée de toutes les fées de la montagne qui déposèrent entre chaque gerbe un paquet de branches d'aulne vert.

Le travail était à peine terminé que la Besatte venait de dire « Gresle puisses-tu devenir pour le malfait » qu'une grêle épaisse ravagea la campagne, hachant tout sur son passage. Les paysans terrifiés pleuraient dans leurs sombres demeures. Ils étaient ruinés, sans ressources au pied d'une montagne peuplée de loups et d'autres animaux sauvages.

Notre homme était arrivé chez lui juste à temps pour éviter l'orage et rentrer sa vache à l'étable. Il rentra au poivrière pour sécher ses vêtements quand il apprit ce qu'avait fait la prévoyante épouse. Mais

bêtises. Moi, je songe que nous avons une maison brûlée et que Patisseau mérite les galères.

A Versailles, il ramassa les parapluies, les couvertures de voyage, les valises, le panier à provisions. Puis il se mit à compter les stations. Il lui sembla qu'on les avait doublées, tellement ça n'en finissait plus.

Paris ! Tout le monde descend de voiture, on s'écrase à la sortie. Robisquet joue des coudes. Les voilà dehors.

— Cocher ! 37, rue de la Perche. Vite ! Vite !

Dans la voiture, deux coeurs battent la charge. Les grandes douleurs sont muettes. Pas un mot échangé. Mme Robisquet manque de se trouver mal. Son mari se sent défaillir ; il se penche à la portière.

— Cocher ! vous nous descendrez à l'entrée de la rue !

Feuilleton du Pays du dimanche 6

La déveine des Robisquet

par René GAELL

Il y eut un long silence. Puis, afin de varier et de soulager son cœur, le futur exploitateur des bougies en aluminium se mit à injurier les express de la Compagnie de l'Etat.

— Mais ça ne marche pas, ces sales guimbarde ! On patine sur place !

Or, à ce moment, le train filait à 80 kilomètres à l'heure.

Le sommeil les saisit vers Saumur, mais un sommeil agité, traversé par un cortège de mauvais rêves.

A Chartres, ils recommencèrent à dresser

le bilan de leurs malchances. Tout n'avait été que désillusion, depuis l'histoire des cochers à la gare jusqu'à la dépêche fatale, en passant par les multiples agaceries dont ils avaient été l'objet sur la plage, aux cabines, partout.

— As-tu vu, fit Mme Robisquet, dont les yeux s'allumèrent d'une lueur d'indignation, as-tu vu ces deux filles de l'établissement de bains ? A-t-on jamais l'idée d'un genre pareil ? Tu as remarqué ces airs de se moquer de moi quand j'ai demandé du rhum ! Et cette manière de m'envoyer boire à la mer ! C'est horrible ! On ne devrait pas permettre de pareilles insolences. Oh ! je t'assure que si c'était à recommencer, je lui en donnerais pour son compte, à cette petite écerclée !

— Bah ! qu'est-ce que c'est que ça ? ronchonna Robisquet. Tu es fatigante avec tes